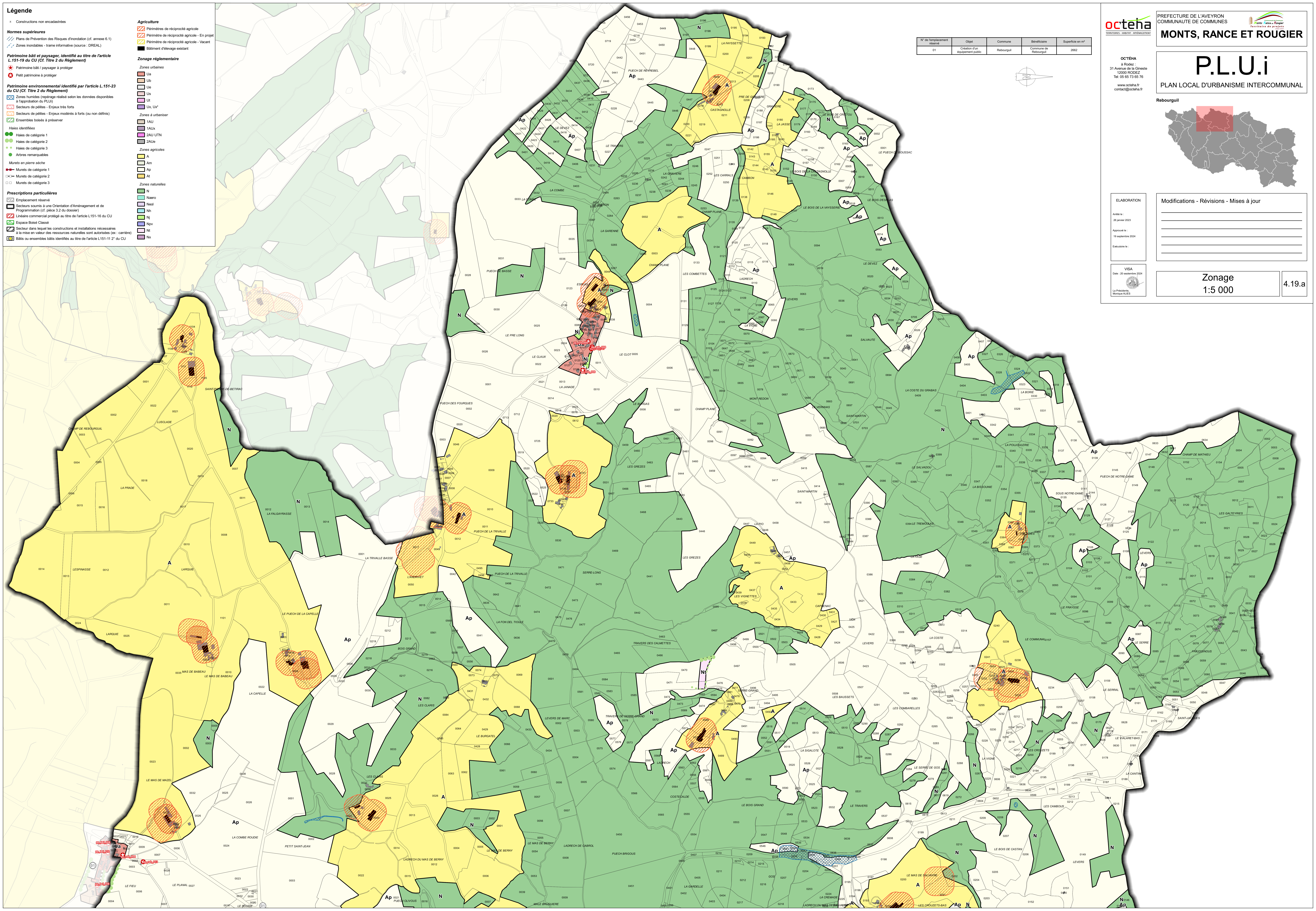




Légende

× Constructions non encadrées

Normes supérieures

Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)

Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

★ Patrimoine bâti / paysager à protéger

★ Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

Zones humides (répertoire réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)

Secteurs de pelées - Enjeux très forts

Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)

Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

Haies de catégorie 1

Haies de catégorie 2

Haies de catégorie 3

Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

Murets de catégorie 1

Murets de catégorie 2

Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

Emplacement réservé

Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)

Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU

Espace Boisé Classé

Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrières)

Bâti ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

Perimètres de réciprocité agricole

Perimètre de réciprocité agricole - En projet

Perimètre de réciprocité agricole - Vacant

Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

Ua

Ub

Ue

Us

Ut

Ux, Ux*

Zones à urbaniser

1AU

1AUX

2AU UTN

2AUE

Zones agricoles

A

Am

Ap

At

Zones naturelles

N

Nao

Naoi

Np

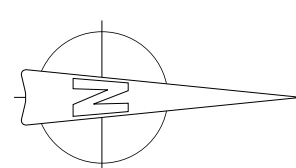
Np*

Np*

Nt

Nx

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un équipement public	Rebourguil	Commune de Rebourguil	2662



octeha
Territoires - Habitat - Développement

PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTs, RANCE ET ROUGIER

OCTEHA
à Rodéz
31 Avenue de la Glinette
12000 RODEZ
Tel : 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rebourguil

ELABORATION

Arrêté le :
26 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Endorsé le :

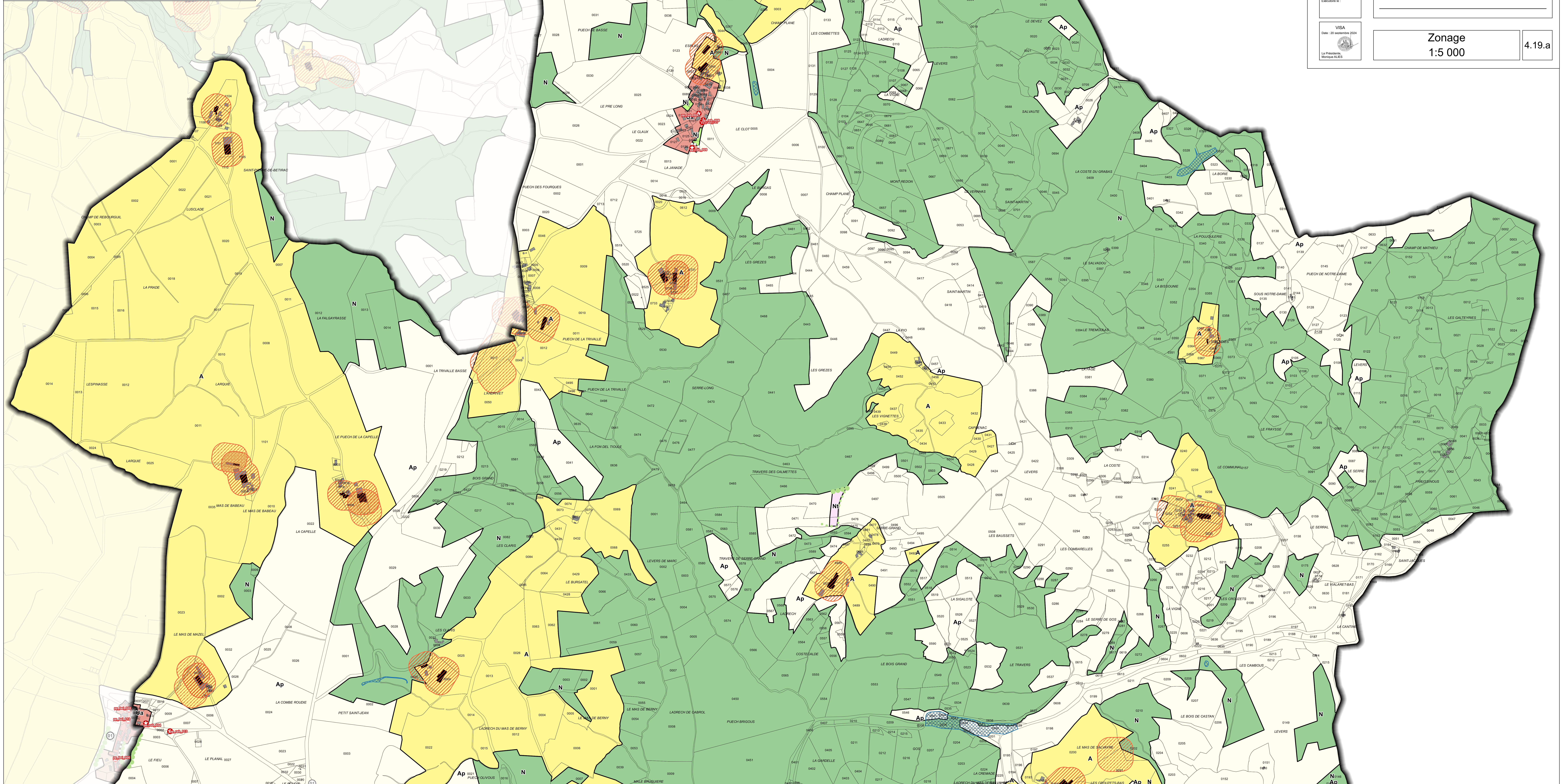
Modifications - Révisions - Mises à jour

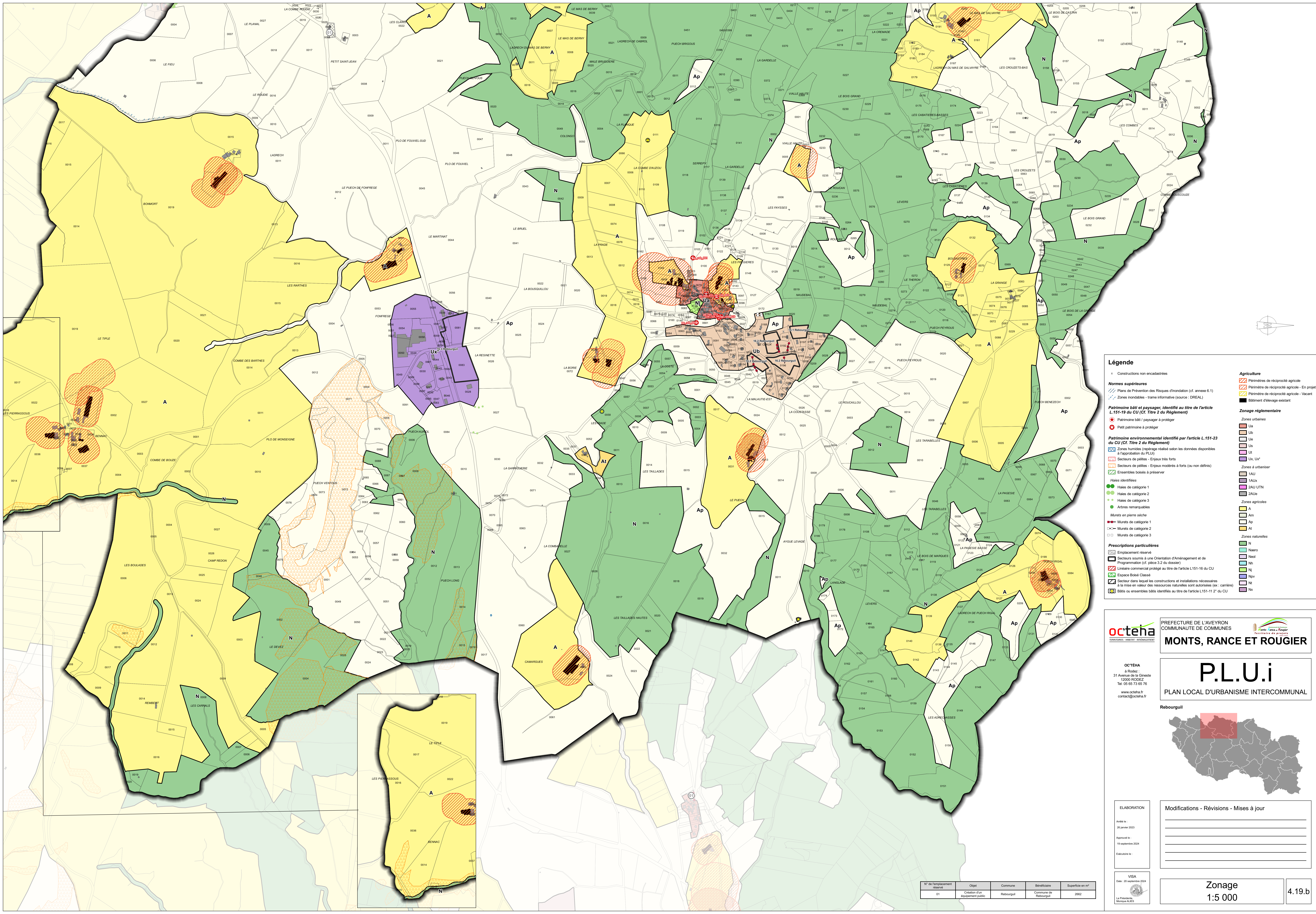
VISA
Date : 20 septembre 2024

La Présidente
Marquise ALDES

Zonage
1:5 000

4.19.a





Légende

• Constructions non encadrées

Normes supérieures

- Plans de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zones inondables - trame informative (source : DREAL)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti / paysager à protéger
- Petit patrimoine à protéger

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du Règlement)

- Zones humides (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLU)
- Secteurs de pelées - Enjeux très forts
- Secteurs de pelées - Enjeux modérés à forts (ou non définis)
- Ensembles boisés à préserver

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbres remarquables

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 du dossier)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Espace Boisé Classé
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés au titre de l'article L151-11 2° du CU

Agriculture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Périmètres de réciprocité agricole - En projet
- Périmètres de réciprocité agricole - Vacant
- Bâtiment d'élevage existant

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Uc
- Us
- Ut
- Ux, Ux*

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1ALX
- 2AU
- 2ALX

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Nao
- Nao
- Nh
- Nj
- Np
- Nt
- Nx

octeha
HORIZONTALES - VERTICALES - INTERMÉDIAIRES

**PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MONTS, RANCE ET ROUGIER**

OCTEHA
à Rodéz :
31 Avenue de la Gironde
12000 RODEZ
Tel. 05 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rebourguil

ELABORATION

Adopté le :
26 janvier 2023

Approuvé le :
19 septembre 2024

Élaboré le :

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA

Date : 20 septembre 2024

La Présidente
Monique ALES

Zonage
1:5 000

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Bénéficiaire	Superficie en m²
01	Création d'un équipement public	Rebourguil	Commune de Rebourguil	2662

4.19.b

